

## ENTREPRISES FORMATRICES / PLACES D'APPRENTISSAGE

### **Apprentissage** (Formation professionnelle initiale)

Cette formation est bien connue, puisque la majorité des Suisses l'ont suivie en effectuant un apprentissage, le plus souvent après l'école obligatoire.

Après 3 ans de formation

- au sein de l'entreprise formatrice,
- lors des cours interentreprise (à Genève, au Centre FIS),
- et à l'école professionnelle (CFP-Construction),

l'apprentissage aboutit au certificat fédéral de capacité (CFC), à l'issue d'un examen.

Vous avez accès à toutes les places d'apprentissage disponible dans le canton de Genève en consultant la page [Liste des entreprises formatrices](#)

### **Contrat d'apprentissage**

Le contrat d'apprentissage est conclu entre l'apprenti-e, et cas échéant son représentant légal, et l'entreprise formatrice, puis soumis à l'approbation de l'Ofpc. Avant que ce contrat soit définitivement signé, vous devrez remplir diverses obligations, dont notamment une visite médicale. Vous obtiendrez tous les renseignements nécessaires, et c'est un passage obligé, auprès de :

### **Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue**

Rue Prévost-Martin 6  
1211 Genève 4

L'Ofpc est ouvert du lundi au vendredi de 8h30-17h00.